



la Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

Redonner une impulsion durable à notre économie

Recommandations en vue du dépôt du budget du gouvernement du Québec 2022-2023

.....

Mémoire présenté à M. Eric Girard, ministre des Finances

18 février 2022

Table des matières

Préambule.....3

Contexte3

Introduction.....3

1. Le défi de la main-d’œuvre5

2. Le défi de la transformation numérique et de l’innovation8

3. Le défi du virage vert.....9

4. Des gestes structurants pour l’économie.....11

5. Soutenir des projets structurants pour le Grand Montréal 12

6. Le défi des exportations 13

Conclusion 14

Préambule

Forte d'un réseau de 8 000 membres, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) agit sur deux fronts : elle porte la voix du milieu des affaires de la métropole et elle offre des services spécialisés aux entreprises et à leurs employés. Toujours au fait de l'actualité, elle intervient dans des dossiers déterminants pour la prospérité des entreprises et de la métropole. Avec l'appui de ses experts Acclr, la CCMM vise à accélérer la création et la croissance des entreprises de toutes tailles, ici et à l'international.

Contexte

En vue du dépôt de son budget 2022-2023, le gouvernement du Québec mène une consultation qui vise à connaître les préoccupations des acteurs socioéconomiques et de la population, et à définir les mesures qu'il devrait envisager en priorité. La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (ci-après, la « Chambre ») a été invitée à rencontrer le ministre des Finances et son équipe le 18 février pour leur faire part de son analyse de la situation économique du Québec et de la métropole, et de ses recommandations relatives aux décisions budgétaires. Le présent mémoire présente la synthèse de ces recommandations.

Introduction

L'économie est robuste, mais des turbulences persistent

L'économie mondiale a repris de la vigueur en 2021. Selon le Fonds monétaire international¹, la croissance de plus de 5,9 % aura plus que compensé le repli de 3,1 % enregistré en 2020. L'appui financier des gouvernements aux secteurs et aux personnes touchés par la crise de COVID-19 a favorisé cette reprise.

Le Canada a lui aussi bien réussi sa relance, grâce notamment à la reprise des exportations et aux dépenses soutenues des consommateurs. La croissance projetée est de 4,6 % pour 2021², et elle devrait demeurer élevée, soit à 4 % en 2022 et à 3,5 % en 2023.

Ici, au Québec, la résilience des entreprises et des commerçants, qui se sont ajustés à des conditions sanitaires changeantes, aura permis une sortie de crise dynamique. L'économie du Québec a connu une croissance de plus de 6,5 %, soit la plus élevée au pays. Les signes vitaux de l'économie témoignent d'une santé meilleure qu'avant la crise. En fait, les principales données du marché du travail en décembre — nombre d'emplois (4 358,3 milliers, un gain annuel de 158 000), taux d'emploi (61,1 %), taux d'activité (64,2 %), taux de chômage (4,6 %, le plus bas au Canada) — et le PIB se situaient, à la fin de 2021, à des niveaux jamais vus depuis au moins 2010.

Pour 2022, nous demeurons optimistes, même si le retour des mesures de santé publique pour freiner la propagation du variant Omicron a ralenti la reprise qui s'était bien amorcée. Tout indique que l'impact du variant Omicron sera temporaire.

Cela dit, nous demeurons confrontés à des enjeux de taille, à commencer par la forte pression sur le coût des intrants provoquée principalement par des chaînes d'approvisionnement fragilisées par la crise et les hausses salariales attribuables à la pénurie de main-d'œuvre. Près de 78 % des répondants au coup de sonde de la Chambre mené en décembre 2021, se disent inquiets de l'inflation, et craignent son impact sur le coût des biens et services (78%), les salaires (73 %), le coût des matières premières (73 %) ainsi que sur les marges de profit (58 %).

¹ Fonds monétaire international. World Economic Outlook: Recovery During a Pandemy. October 2021 [En ligne : <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2021/10/12/world-economic-outlook-october-2021>]

² Banque du Canada. Rapport sur la politique monétaire. Janvier 2022 [En ligne : <https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2022/01/rpm-2022-01-26.pdf>]

Une solide performance qui masque la vulnérabilité du centre-ville de la métropole

La performance de l'économie de la métropole demeure très robuste et se situe parmi les meilleures en ce qui a trait à la relance de l'emploi en Amérique du Nord³. Son marché du travail est particulièrement dynamique. En décembre, la région métropolitaine comptait en effet plus de 2 296,9 milliers d'emplois; le taux d'activité s'élevait à 66,9 %, le taux d'emploi à 63,3 %, et le taux de chômage à 5,3 %. De tels résultats sont d'autant plus appréciables que certains secteurs clés du Grand Montréal, tels le tourisme et l'aérospatiale, n'ont pas encore repris pleinement leur rythme de croissance pré-pandémique.

Cela dit, la baisse du nombre de personnes aptes à l'emploi a pour effet d'accentuer la pression déjà considérable qui s'exerce sur le marché du travail. On se retrouve avec un marché du travail sous son seuil d'équilibre, tant au Québec que dans la métropole. Répondre aux besoins de main-d'œuvre est de plus en plus difficile et cela pourrait avoir un impact sur la croissance, qui devrait se situer sous la moyenne canadienne en 2022 et 2023⁴.

Outre l'enjeu de la pénurie de main-d'œuvre, nous sommes très préoccupés par la situation du centre-ville. La lente remontée du travail en présentiel de l'automne dernier a été stoppée net à la mi-décembre. La fermeture abrupte des restaurants le 31 décembre a complété le choc pour cette zone déjà très affaiblie par les longs mois de télétravail de l'année précédente, les mesures restrictives imposées aux salles de spectacles et l'absence de saison touristique.

Au début de 2022, le centre-ville de Montréal projette une image de zone commerciale dévastée, qu'il faudra redynamiser à grande vitesse. Pour ce faire, on devra simultanément encourager les employés en mode hybride à augmenter le travail en présentiel afin d'aider les commerçants et restaurateurs qui ont survécu à la crise, et faciliter le démarrage de nouveaux projets d'entreprises, soutenir des événements et des actions susceptibles de convaincre les Montréalais et les Québécois d'y venir pour magasiner et se divertir, et enfin relancer le tourisme de loisir et d'affaires. Nous y reviendrons!

Plus de moyens pour relever les grands défis

Les finances publiques du gouvernement du Québec sont saines. Nous avons salué la décision du ministre de maintenir l'objectif d'atteindre un budget équilibré en 2027-2028. Cette robustesse est d'autant plus importante que l'économie du Québec se trouve confrontée à des enjeux structurels majeurs : comment pallier les effets du resserrement démographique, comment aider nos entreprises à investir rapidement pour réussir leur transition énergétique et, finalement, comment réussir à accélérer fortement la croissance de la productivité de notre base économique.

Le gouvernement du Québec a bien compris l'urgence d'agir pour commencer à répondre à ces enjeux. Nous avons salué le plan Opération main-d'œuvre et le Plan pour une économie verte 2030. Nous avons également appuyé les initiatives visant à accélérer la transformation numérique, le déploiement des zones d'innovation et le déploiement annoncé de ressources additionnelles pour soutenir la croissance des exportations.

Les budgets prévus pour soutenir ces plans sont importants. Le premier défi sera de procéder à des décaissements rapides et d'effectuer un monitoring serré dans un cadre d'évaluation continue de manière à ajuster le tir rapidement si cela était nécessaire. Bien des exemples passés ont révélé des problèmes d'exécution, même si les plans initiaux et les budgets annoncés étaient prometteurs, qu'il s'agisse de l'intégration des immigrants, de la rétention de travailleurs expérimentés, de l'atteinte de nos objectifs environnementaux, de la gestion des matières recyclables, de la réussite scolaire ou encore de l'augmentation du nombre de places en service de garde. Malheureusement, cette longue liste n'est pas exhaustive.

³ Montréal International. 2021. [En ligne : <https://www.montrealinternational.com/fr/actualites/montreal-deuxieme-economie-metropolitaine-la-plus-resiliente-du-canada-et-des-etats-unis/>]

⁴ RBC Services économiques. Les provinces amorcent des étapes avancées de la reprise en 2022. 2 décembre 2021 [En ligne : <https://leadershipavise.rbc.com/les-provinces-amorcent-des-etapes-avancees-de-la-reprise-en-2022/>] et Desjardins Études économiques. Forte inflation, problèmes d'approvisionnement et sursaut de la pandémie : les incertitudes sont grandes à l'arrivée de 2022. 7 décembre 2021 [En ligne : <https://www.desjardins.com/ressources/pdf/peft2112-f.pdf?resVer=1638885896000>]

Dans ce contexte, il ne faut pas oublier l'importance de planifier un éventuel allègement de la pression fiscale sur les citoyens et les entreprises. Nous demeurons la société nord-américaine la plus imposée. À court terme, des allègements fiscaux permettraient de compenser partiellement les pressions inflationnistes sur le pouvoir d'achat des ménages et le pouvoir d'investissement des entreprises. À plus long terme, ces allègements contribueraient à améliorer la compétitivité de nos entreprises sur les marchés d'exportation et à accroître notre capacité d'attirer ici des immigrants qualifiés pour réduire la pénurie de main-d'œuvre.

Compte tenu de ce qui précède, la Chambre met de l'avant six priorités pour l'exercice budgétaire 2022-2023 :

1. Répondre aux urgences du marché du travail (en complément à l'Opération main-d'œuvre)
2. S'attaquer à l'enjeu de productivité des entreprises pour compenser le manque de main-d'œuvre et améliorer la compétitivité
3. Accélérer le virage vert
4. Valoriser le potentiel local et miser sur les exportations dans le reste du Canada et à l'international
5. Soutenir des projets structurants pour le Grand Montréal
6. Maintenir le cap sur l'équilibre budgétaire et, en sortie de crise, alléger le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises

1. Le défi de la main-d'œuvre

Les données du marché du travail indiquent que nous avoisinons le plein-emploi : nous constatons une hausse constante du nombre (249 500) et du taux (6,3 %, au sommet avec la Colombie-Britannique) de postes vacants en octobre au Québec. Cela envoie un signal paradoxal⁵.

- Évidemment, il est rassurant de constater que malgré le choc causé par la pandémie, notre économie a fait preuve d'une grande robustesse et a réussi à réintégrer tous les travailleurs qui désirent travailler.
- Cependant, il est très inquiétant de constater du même coup que la pénurie de main-d'œuvre freine la croissance de nos entreprises, qui sont incapables de saisir pleinement les occasions de croissance qui s'offrent à elles. Ces occasions manquées favorisent inévitablement leurs concurrents qui peuvent prendre ces parts de marchés et profiter de ces volumes accrus pour obtenir des économies d'échelle et améliorer leur position concurrentielle sur le marché local ou international.

La tendance est encore plus inquiétante. Les chiffres pour 2021 ont presque doublé par rapport au 4^e trimestre de 2019, juste avant la pandémie (126 730 et 3,3 %). La tendance est essentiellement la même dans le Grand Montréal.

La pénurie de main-d'œuvre, si elle n'est pas corrigée, peut à elle seule faire dérailler notre relance économique

Dans le coup de sonde mené par la Chambre en décembre 2021, la disponibilité de main-d'œuvre se hisse au sommet des préoccupations des entreprises. Plus des trois quarts des entreprises (78 %) l'identifient comme un des enjeux auxquels elles seront confrontées dans la prochaine année, et 40 % comme leur enjeu principal.

Bien que la Chambre ait salué l'Opération main-d'œuvre lancée en novembre 2021, qui cible certains domaines très touchés par la pénurie, et particulièrement dans le secteur public, nous demeurons très

⁵ Statistique Canada. [Tableau 14-10-0325-01 Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire offert selon les provinces et territoires, données trimestrielles non désaisonnalisées](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410032501) [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410032501>]

préoccupés par la situation généralisée de pénurie qui affecte les autres secteurs – manufacturier, hébergement, restauration, etc. Le simple déplacement de travailleurs ne corrige pas le problème.

La première recommandation de la Chambre porte sur la nécessité de poser un diagnostic, d'ici l'été prochain, sur l'impact du plan et, au besoin, sur l'attribution de budgets additionnels, si nécessaire.

Recommandation n° 1 : Évaluer, d'ici l'été, l'impact de l'Opération main-d'œuvre afin d'apporter rapidement les ajustements requis, de manière à investir des ressources additionnelles rapidement.

Ce qui nous inquiète le plus, c'est que les besoins du marché sont urgents alors que les mesures mises de l'avant dans le plan auront un impact trop tardif. Pour avoir un impact rapide, il faut se tourner vers l'accélération des processus d'immigration et la rétention accrue de travailleurs expérimentés.

L'immigration et l'attraction de travailleurs étrangers temporaires comme mesure d'urgence

La diminution importante de l'écart entre le taux de chômage des immigrants et celui de la population née ici au cours de la dernière décennie, de 4,9 à 2,4 points de pourcentage⁶, lance un puissant signal : nous avons besoin du renfort des immigrants et nous parvenons de mieux en mieux à bien les intégrer au marché du travail.

Notre coup de sonde réalisé en décembre 2021 confirme que notre base d'affaires privilégie l'accueil de travailleurs internationaux comme solution pour combler ses besoins en main-d'œuvre⁷. Un répondant sur deux considère que l'augmentation des seuils d'immigration et l'amélioration de la reconnaissance des acquis des immigrants doivent être privilégiées.

Nous avons salué en 2021 la signature de l'entente entre Québec et Ottawa pour favoriser l'embauche de travailleurs étrangers temporaires⁸, tout comme nous avons applaudi la décision de procéder dès l'année en cours au rattrapage des 18 000 personnes qui n'ont pas été accueillies en raison de la pandémie⁹. L'annonce en janvier de l'augmentation du pourcentage de travailleurs étrangers temporaires, soit de 10 % à 20 %, particulièrement pour des postes qui requièrent moins de qualifications, a aussi été bien accueillie par le milieu des affaires.

Nous maintenons toutefois que l'objectif doit être d'accueillir au moins 60 000 immigrants par an après l'année en cours, ce qui est un nombre supérieur aux engagements du gouvernement pour cette période. Nous estimons qu'il s'agit d'un minimum. Il faut donc prévoir, dès le prochain budget, des ressources additionnelles en vue de faciliter leur intégration à la société québécoise et au marché du travail, au-delà des ressources additionnelles prévues dans l'Opération main-d'œuvre.

Nous insistons également sur la nécessité d'améliorer les processus administratifs menant à l'immigration permanente. La presque totalité des répondants (94,8 % !) au récent coup de sonde de la Chambre affirme avoir eu des difficultés durant le processus de recrutement de talents internationaux. Clairement, il faut réduire les délais dans le traitement des dossiers et corriger les incohérences de traitement des candidatures d'étudiants internationaux.

Enfin, l'intégration des immigrants repose sur leur apprentissage du français. En 2016, la Chambre a mis sur pied un programme novateur de jumelage linguistique entre commerçants et étudiants destiné à améliorer les compétences linguistiques des propriétaires et employés de petits commerces, et ce, au sein même de leur établissement.

Les résultats de ce programme ont été fulgurants. En 2019-2020 seulement, J'apprends le français a mené à plus de 900 jumelages, plus du double de ses cibles, en plus de listes d'attentes de plus de 400 commerçants. Le programme a aussi reçu plusieurs distinctions à travers les années, dont le Prix du 3-

⁶ Institut de la statistique du Québec. État du marché du travail au Québec : Bilan de l'année 2020. 19 mars 2021 [En ligne : <https://statistique.quebec.ca/en/fichier/etat-du-marche-du-travail-au-quebec-bilan-de-lannee-2020.pdf>]

⁷ Sondage CCMM. 8 au 21 décembre 2021 (240 répondants).

⁸ CCMM. Entente Québec-Ottawa sur l'immigration temporaire : une avancée qui était attendue par les entreprises du Québec et de la métropole. 6 août 2021 [En ligne : <https://www.ccm.ca/fr/medias/mainoeuvre/entente-quebec-ottawa-immigration-temporaire/>]

⁹ CCMM. Plan d'immigration 2022 : la Chambre salue la volonté du gouvernement d'effectuer en un an seulement le rattrapage du retard en matière d'immigration causé par la pandémie. 28 octobre 2021 [En ligne : <https://www.ccm.ca/fr/medias/mainoeuvre/plan-dimmigration2022-la-chambre-salue-la-volonte-du-gouvernement-deffectuer-en-un-an-seulement-le-rattrapage-du-retard-en-matiere-dimmigration-cause-par-la-pandemie/>]

Juillet-1608, le Prix de l'innovation en francisation et le prix Mérites en francisation des personnes immigrantes.

Après avoir été suspendu en raison de la pandémie, nous demandons aujourd'hui la réactivation des enveloppes dédiées à ce programme, qui s'inscrit en complète concordance avec les objectifs de francisation du gouvernement.

Recommandation n° 2 : Allouer des ressources additionnelles au ministère de l'Immigration en réponse aux besoins urgents sur le marché du travail :

- ***de concert avec le gouvernement fédéral, investir des sommes additionnelles pour accélérer les processus administratifs menant à l'immigration permanente et à l'attraction d'étudiants internationaux;***
- ***augmenter les seuils d'immigration à au moins 60 000 personnes dès 2023 pour pallier la pénurie de main-d'œuvre;***
- ***réviser les critères d'évaluation des permis d'études pour attirer plus d'étudiants internationaux;***
- ***réactiver l'enveloppe budgétaire dédiée au programme J'apprends le français.***

Créer des conditions encore plus incitatives pour la rétention des travailleurs expérimentés

La deuxième façon de répondre rapidement aux besoins urgents de main-d'œuvre des entreprises consiste à accroître le taux de participation des travailleurs expérimentés. La Mise à jour économique et financière de novembre dernier a notamment fait ressortir que le taux d'emploi du groupe des 55-59 ans au Québec avait rejoint celui de l'Ontario. Cependant, un écart significatif de six points de pourcentage demeure chez les 60-69 ans.

Deux études récentes réalisées à HEC Montréal, l'une par le Centre sur la productivité et la prospérité (CPP)¹⁰ et l'autre par la Chaire de recherche sur les enjeux économiques intergénérationnels (CREEI)¹¹, concluent que le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière a eu des résultats mitigés dans le passé et qu'il importe de l'améliorer pour générer une hausse du nombre de personnes de plus de 60 ans sur le marché du travail.

Certaines solutions peuvent être déployées par les entreprises en offrant des conditions de travail mieux adaptées à la réalité des travailleurs expérimentés, dont les salaires, les congés, le temps de travail et l'utilisation de nouvelles technologies. Le gouvernement détient cependant un puissant incitatif : nous faisons ainsi nôtre la recommandation contenue dans l'étude du CREEI à l'effet d'améliorer le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière (CIPC), soit en le transformant en prime au travail, comme le recommande la Commission d'examen de la fiscalité du Québec, soit en rendant ce crédit d'impôt remboursable, comme l'a proposé l'économiste Luc Godbout¹². Une telle mesure enverrait un signal fort.

Recommandation n° 3 : Afin de réduire l'écart du taux d'emploi des personnes de plus de 60 ans entre le Québec et l'Ontario, renforcer les incitatifs fiscaux aux travailleurs expérimentés, par exemple en améliorant le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière.

¹⁰ Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers HEC Montréal. Vieillesse démographique : solutions pour un Québec mal préparé. Octobre 2021 [En ligne : <https://cpp.hec.ca/wp-content/uploads/2021/10/PP-2020-05.pdf>]

¹¹ Chaire de recherche sur les enjeux économiques intergénérationnels, HEC Montréal et ESG UQAM. Les travailleurs expérimentés à la rescousse : le jeu en vaut-il la chandelle?. Note d'analyse N° 2021-03 [En ligne : <https://creei.ca/wp-content/uploads/2021/11/note-analyse-2021-3.pdf>]

¹² Godbout, Luc. Travailler au-delà de l'âge de la retraite : est-ce que ça vaut le coût ? Analyse des mesures fiscales visant à favoriser la participation des travailleuses et travailleurs expérimentés au marché du travail. Rapport de recherche réalisé pour le Comité consultatif 45+. 2021 [En ligne : https://cc45plus.org/wp-content/uploads/2021/04/rapport_CC45.pdf12]

2. Le défi de la transformation numérique et de l'innovation

L'enjeu du retard de productivité du Québec est bien documenté. Comme l'a souligné à l'automne le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Jean Boulet, la situation demeure préoccupante : seulement 25 % des processus d'affaires sont automatisés au Québec, contre 55 % aux États-Unis. Notre productivité, qui est de 64 \$ l'heure, est inférieure à celle de l'Ontario (68 \$) et à la moyenne des 20 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (84 \$).

Les gouvernements reconnaissent qu'ils ont un rôle à jouer, comme en témoignent les programmes d'aides pour susciter des investissements en automatisation et robotisation. Les entreprises confirment également l'importance de l'appui public : le tiers des entreprises sondées par la Chambre indiquent toujours avoir besoin de soutien financier du gouvernement afin d'effectuer leur transformation numérique.

Pour réussir à rejoindre le niveau de richesse produite par habitant de l'Ontario (l'un des grands objectifs du gouvernement du Québec), il faut arriver à hausser les investissements des entreprises en productivité. Les mesures pour mitiger les impacts négatifs induits par la pénurie de main-d'œuvre sont nécessaires, mais ne peuvent suffire à elles seules. Le virage numérique est tout aussi essentiel.

Le présent contexte s'y prête mieux que jamais en raison du manque de main-d'œuvre. Soyons opportunistes et persévérants : dans le cadre de l'Offensive de transformation numérique, il faut intensifier les efforts pour faire bouger un plus grand nombre d'entreprises.

Recommandation n° 4 : Accélérer le virage numérique des entreprises en assurant un financement adéquat pour intensifier la promotion des programmes d'aide disponibles pour les PME.

Par ailleurs, il demeure très difficile pour de nombreuses PME de valoriser la propriété intellectuelle et de développer leur part de marché au moyen de la commercialisation. Trop souvent, les fruits de la recherche ne trouvent pas leur marché par des transferts technologiques ou des efforts de commercialisation. Il en résulte un manque à gagner significatif pour nos entreprises, notamment par rapport à leurs concurrents étrangers qui bénéficient d'un meilleur accompagnement dans la valorisation de leurs actifs.

Comme nous l'avons souligné dans notre mémoire portant sur la Stratégie québécoise de recherche et d'innovation 2022¹³, le gouvernement du Québec peut avoir un effet de levier important en matière d'innovation et de commercialisation, notamment par la mise en place de zones d'innovation et par sa position d'acheteur. Le prochain budget doit paver la voie en ce sens.

Plusieurs projets de zones d'innovation sont à l'étude, et deux ont été annoncés au début février. La Chambre fait valoir que la métropole dispose de tous les atouts requis pour en accueillir quelques-unes dans un avenir rapproché : bassin d'entreprises technologiques, secteur manufacturier dynamique, centres de recherche, institutions d'enseignement supérieur, etc.

De plus, une étude de la Chambre, réalisée en collaboration avec Propulsion Québec, a démontré l'importance que les gouvernements utilisent les marchés publics pour faire plus de place à l'innovation qu'au critère du plus bas soumissionnaire dans leurs appels d'offres¹⁴. Nous sommes ainsi satisfaits de les retrouver dans le projet de loi n° 12 récemment déposé par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, Sonia LeBel. La nouvelle stratégie devrait permettre concrètement d'atteindre cet objectif¹⁵. Nous tenons cependant à souligner que la décision de privilégier à

¹³ CCMM. Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain portant sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022. 15 juin 2021 [En ligne : <https://www.ccm.ca/fr/publications/strategie-quebecoise-de-la-recherche-et-de-l-innovation-2022/>]

¹⁴ CCMM, Faire des marchés publics un outil stratégique de développement économique et de renforcement de l'innovation au Québec, septembre 2020 [En ligne : <https://www.ccm.ca/fr/publications/etude/faire-des-marches-publics-un-outil-strategique-dedeveloppement-economique-et-de-renforcement-de-l-innovation-au-quebec/>]

¹⁵ CCMM et Propulsion Québec. Stratégie gouvernementale des marchés publics : la Chambre et Propulsion Québec saluent l'engagement du gouvernement en faveur des entreprises québécoises. 3 février 2022 [En ligne : <https://www.ccm.ca/fr/medias/fiscalite-economie/strategie-gouvernementale-des-marches-publics-la-chambre-et-propulsion-quebec-saluent-lengagement-du-gouvernement-en-faveur-des-entreprises-quebecoises/>]

hauteur de 60 % les entreprises en région ne respecte pas un critère d'équité envers les entrepreneurs de la région métropolitaine.

L'occasion est idéale pour souligner le rôle significatif que peut jouer le gouvernement en étant premier acheteur d'innovations de nos entreprises en réponse à ses propres enjeux ou même en offrant des possibilités de bancs d'essai à cet effet¹⁶.

Recommandation n° 5 : Collaborer avec les ministères responsables et doter ceux-ci des ressources adéquates afin d'agir comme levier en matière de valorisation et de commercialisation des innovations :

- **en confirmant rapidement les zones d'innovation de la métropole et en les dotant adéquatement;**
- **en accentuant la promotion des mesures de soutien à la commercialisation de la recherche et de l'innovation;**
- **en assurant un soutien agile à la recherche et à l'innovation, particulièrement au sein des PME;**
- **en jouant le rôle de bancs d'essai ou de premier acheteur pour les entreprises québécoises innovantes.**

3. Le défi du virage vert

Dans la foulée des rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et des sommets annuels de la Conférence des parties (COP), on note un puissant consensus en faveur d'une décarbonisation accélérée de notre économie. En marge de la pandémie, les gouvernements, dont ceux du Québec et du Canada, ont d'ailleurs établi comme priorité de réussir une relance basée sur le virage vert.

Le défi est d'accélérer et de réussir la transition en cours, sans fragiliser indûment notre base économique. Nous avons appuyé le Plan pour une économie verte 2030 lancé en novembre 2020, notamment en raison du soutien qu'il accorde à l'électrification des transports (la plus grande source d'émission de GES au Québec), à la mobilité durable, et aux filières de technologies propres soutenues notamment par les grappes industrielles Écotech Québec et Propulsion Québec, en plus d'Aéro Montréal dans le cadre de son projet mobilisateur d'avions plus écologiques¹⁷.

Il s'agit d'une bonne base, mais qui pourrait s'avérer insuffisante. Le défi est immense. Les émissions de GES en 2019 étaient à peine inférieures à celles de 1990, alors que le Québec s'est engagé à les réduire de 37,5 % d'ici 2030. Le coût pourrait aussi être très élevé. Selon les Services économiques RBC, les investissements requis pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 au Canada sont estimés à plus de 2 000 milliards de dollars, soit 60 milliards par année¹⁸. En se basant sur la population, la facture annuelle pour le Québec s'élèverait à plus de 15 milliards de dollars.

Outre ce coût, il y a l'impact des changements climatiques eux-mêmes. L'International Institute for Sustainable Development (IISD) en arrive au même constat, estimant qu'au Québec, l'augmentation

¹⁶ Voir notamment le populaire programme de vitrines technologiques déployé par la Ville de Québec dans le cadre de sa Stratégie de développement économique 2011-2017. Ce programme proposait aux entreprises de la région d'utiliser les activités ou les infrastructures de la Ville pour tester ou promouvoir leurs services et produits innovants

Ville de Québec, Bilan 2012-2016 de la Stratégie de développement économique. [En ligne : https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/developpement-economique/docs/bilan_strategie.pdf]

¹⁷ CCMM. Plan pour une économie verte : la Chambre accueille très favorablement le soutien à l'électrification et aux filières des technologies propres. 16 novembre 2020 [En ligne : <https://www.ccm.ca/fr/medias/transition-energetique/plan-pour-une-economie-verte-la-chambre-accueille-tres-favorablement-le-soutien-a-lelectrification-et-aux-filieres-des-technologies-propres/>]

¹⁸ RBC Services économiques. Une transition à 2 billions de dollars : Vers un Canada à zéro émission nette. 20 octobre 2021 [En ligne : https://leadershipavise.rbc.com/une-transition-a-2-billions-de-dollars/?_ga=2.142947187.719712864.1642863161-1231848329.1639150218]

moyenne de la température au cours des 50 prochaines années pourrait entraîner des coûts annuels de plus de 33 milliards de dollars¹⁹.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur des centaines d'entreprises innovantes susceptibles d'offrir des solutions pour accompagner ces changements. Il importe de bien les soutenir et de valoriser leurs innovations pour accélérer la transition et atteindre les cibles ambitieuses visées par le Plan pour une économie plus verte 2030. Bref, si le coût est énorme, assurons-nous que nos entreprises et nos travailleurs puissent bénéficier des retombées de ces investissements massifs.

L'une des manières bien documentées pour que le gouvernement puisse aider le développement de nos jeunes entreprises innovantes est de multiplier les vitrines technologiques et de bien jouer son rôle de premier acheteur. Au-delà de l'adoption du projet de loi 12 sur l'approvisionnement public, il faudra dégager des budgets additionnels pour soutenir les coûts initiaux d'une stratégie qui délaisse la règle du plus bas soumissionnaire au profit d'une approche basée sur l'innovation et le respect d'exigences environnementales significatives.

Recommandation n° 6 : Favoriser le développement et l'adoption de technologies propres par le gouvernement en :

- ***se positionnant comme un acheteur principal des technologies vertes québécoises;***
- ***mettant en place des vitrines technologiques pour des innovations québécoises;***
- ***dégageant des budgets additionnels pour soutenir les coûts initiaux d'une stratégie qui délaisse la règle du plus bas soumissionnaire au profit d'une approche basée sur l'innovation et le respect d'exigences environnementales significatives.***

Déployer des mesures d'écofiscalité

Le virage vert et l'adoption de pratiques ESG font désormais partie des préoccupations de plusieurs entreprises. Elles se reconnaissent une responsabilité dans le grand défi de la transition vers une économie sobre en carbone. Une majorité des répondants à l'un des coups de sonde de la Chambre ont même indiqué être en faveur de diverses mesures d'écofiscalité, comme la hausse des pénalités et sanctions pour la non-conformité aux règlements environnementaux (77 %), ou les taxes visant à décourager les comportements néfastes pour l'environnement (75 %).

La Chambre invite le gouvernement à lancer une stratégie pour bien expliquer à la population l'importance de déployer des mesures d'écofiscalité et, évidemment, à les mettre en place. Comme nous l'avons déjà fait valoir, la contribution kilométrique mérite une attention particulière compte tenu de la contribution des transports routiers aux émissions de GES estimée à plus de 36 % en 2018²⁰. Elle devrait s'imposer alors que l'électrification des transports progressera et que les recettes de la taxe sur l'essence seront en déclin.

Nous devons rattraper un retard considérable. Une étude de la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke²¹ indique que le Québec se situe au 35^e rang sur 38 États. Si le Québec était un pays, seuls le Canada, les États-Unis et la Colombie taxeraient moins la pollution en proportion de la taille de leur économie. Même lorsque nous la taxons, les niveaux de droits et taxes n'ont bien souvent pas été revus depuis plusieurs années. Paul Lanoie, économiste et commissaire au développement durable au bureau du Vérificateur général du Québec, conclut lui aussi que le recours à l'écofiscalité est nettement insuffisant au Québec²².

¹⁹ Ouranos. Le coût de l'inaction face aux changements climatiques. décembre 2017 [En ligne : https://ceriu.qc.ca/system/files/2018-02/A2.5_L.Dasilva_0.pdf]

²⁰ Gouvernement du Québec. Transition énergétique. Transportez vert [En ligne : <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/transport/programmes/transportez-vert>]

²¹ Alexandra Caron-Godin, Michaël Robert-Angers et Lyne Latulippe. Inventaire des mesures écofiscales au Québec – Édition 2021. Cahier de recherche 2021-13. Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques. 60 p, [En ligne : https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2021/10/Inventaire-2021_13_102021_F-1.pdf]

²² Paul Lanoie, Institut de recherche en politique publique. Le recours insuffisant à l'écofiscalité au Québec. 13 juillet 2020 [En ligne : <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/july-2020/le-recours-insuffisant-a-lecofiscalite-au-quebec/>]

Il est essentiel que le gouvernement du Québec passe rapidement de la réflexion à l'action, et mette en branle les options les plus avantageuses.

Recommandation n° 7 : Élaborer, en 2022, une stratégie en vue de déployer le plus rapidement possible un ensemble révisé et complet de mesures d'écofiscalité, incluant la contribution kilométrique, qui viendront remplacer d'autres mesures sans alourdir le fardeau fiscal des entreprises et des particuliers.

Soutenir davantage les initiatives d'économie circulaire

La contribution des entreprises à l'atteinte des cibles de réduction des GES peut aussi se faire au moyen d'initiatives d'économie circulaire, comme les filières de recyclage, le reconditionnement, les synergies et les symbioses industrielles. Plus de 60 % des entreprises sondées par la Chambre se disent intéressées par ce type de programmes²³. Ces initiatives peuvent également constituer un levier de croissance économique en favorisant de nouveaux modèles d'affaires et le développement de technologies et de produits plus économes en ressources, en plus de favoriser le développement économique local.

Bien qu'elles recèlent un fort potentiel, de telles initiatives sont rares et encore trop méconnues. Celles mises en place, par exemple Symbiose Laval, doivent être promues davantage et servir d'exemples. La plateforme Québec circulaire est le bon outil à cet effet. Augmenter leur nombre signifie que le gouvernement collabore activement avec l'ensemble des industries pour identifier et soutenir les initiatives d'opérationnalisation de l'économie circulaire et, qu'à cet effet, il assure un financement adéquat au cours des prochaines années.

Recommandation n° 8 : Augmenter le soutien aux organisations qui aident les entreprises à déployer des initiatives d'économie circulaire ou à y participer.

Enfin, comme nous l'avons souligné à propos de l'Opération main-d'œuvre, un plan d'action et des ressources additionnelles ne peuvent réussir qu'avec des mécanismes de livraison efficaces et une grande capacité d'ajustement dans un cadre d'évaluation suivi et rigoureux. Cela vaut pour le Plan pour une économie plus verte et les autres mesures proposées. Le trop faible impact de l'ancien Fonds vert nous le rappelle.

De la même manière, comme l'a relevé le commissaire au développement durable, près des deux tiers des mesures d'écofiscalité du gouvernement du Québec en vigueur depuis plus de cinq ans n'ont pas fait l'objet d'une révision depuis 2015. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec doit s'assurer en cours de route d'injecter les ressources nécessaires. Le plan actuel pourrait s'avérer trop peu suffisant pour atteindre les cibles.

Recommandation n° 9 : Mettre en place un mécanisme continu d'évaluation des mesures du Plan pour une économie plus verte 2030 de manière à assurer une juste adéquation des ressources et apporter rapidement les ajustements requis.

4. Des gestes structurants pour l'économie

Les finances publiques du Québec sont en bien meilleure santé que prévu. Les soubresauts provoqués par le variant Omicron ne devraient pas perdurer. Tout indique que les prévisions de croissance contenues dans la Mise à jour économique et financière de novembre devraient se réaliser. Dans ce contexte, la Chambre estime qu'il est opportun de maintenir le cap sur l'équilibre budgétaire sur l'horizon 2027-2028 et de poser en cours de route des gestes structurants pour l'économie.

²³ Sondage CCMM. Du 8 au 21 décembre 2021 (240 répondants).

- **En sortie de crise, alléger le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises**

Le fardeau fiscal imposé aux particuliers et aux entreprises québécoises est le plus élevé au Canada²⁴. Cette situation est bien connue du gouvernement du Québec, mais elle ne change pas. Or, au moment où l'inflation et la hausse imminente des taux d'intérêt risquent de freiner les dépenses des consommateurs et les investissements des entreprises, un allègement fiscal pourrait mitiger les conséquences, en plus de susciter une plus grande attractivité auprès des talents internationaux.

La Chambre fait aussi valoir que dans la mesure où le Québec veut rejoindre l'Ontario sur le plan de la richesse par habitant, il devrait aussi se fixer l'objectif d'alléger le fardeau fiscal. Pour ces raisons, les recommandations de notre mémoire de l'an dernier deviennent encore plus incontournables.

Recommandation n° 10 : Diminuer le fardeau fiscal des entreprises en réduisant la taxe sur la masse salariale à 11 % pour atteindre le niveau de l'Ontario, et en exempter les PME.

Recommandation n° 11 : Réduire le fardeau fiscal des particuliers en a) réduisant le taux marginal maximal d'imposition combiné des particuliers pour qu'il soit inférieur à 50 %; b) augmentant les seuils d'imposition afin d'aligner l'impôt provincial payé par les Québécois avec celui des Ontariens, et ce, à tous les niveaux de revenu.

5. Soutenir des projets structurants pour le Grand Montréal

Le budget du gouvernement du Québec est l'exercice clé pour enclencher la réalisation de projets structurants et injecter des budgets additionnels temporaires pour soutenir des missions essentielles au bon fonctionnement de notre économie. Nous identifions quatre investissements prioritaires.

1. Financer les projets de revitalisation de l'ancien site de l'hôpital Royal Victoria et d'agrandissement du Palais des congrès

Revitalisation de l'ancien site de l'hôpital Royal Victoria

Dans le cadre des consultations menées par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), la Chambre a souligné l'urgence de procéder à une revitalisation de ce site exceptionnel, qui court le risque d'une détérioration accélérée. Dans cet esprit, nous soutenons le projet du Nouveau Vic, porté par l'Université McGill, qui est prêt à démarrer et qui dotera la métropole et le Québec de nouvelles infrastructures de pointe dans la recherche et l'enseignement supérieur. Ces aménagements viendront renforcer la compétitivité de Montréal dans l'économie du savoir et participeront grandement au rayonnement international de notre métropole.

Nous sommes très préoccupés par la dégradation du site. À cela s'ajoute le coût d'attente. On note déjà une augmentation des coûts de requalification avec le passage du temps et l'inflation dans le domaine de la construction. Nous demandons au gouvernement du Québec d'assumer son leadership et de s'engager rapidement dans la foulée des recommandations de l'OCPM à participer au financement de la revitalisation de ce site patrimonial.

Recommandation n° 12 : S'engager rapidement dans la foulée des recommandations de l'OCPM à participer au financement de la revitalisation de l'ancien site de l'hôpital Royal Victoria.

Agrandissement du Palais des congrès de Montréal

Ce dossier prioritaire obtient l'appui de tous les partenaires depuis plusieurs années. Étant donné le manque d'espace, il a été clairement démontré qu'il n'est tout simplement pas possible de répondre aux demandes de superficie pour tenir ici au Québec des expositions, colloques et foires commerciales de premier plan, notamment dans nos secteurs de pointe. Il faut maintenant prendre une décision d'investissement

²⁴ Voir notamment le mémoire soumis par la CCMM en février 2021 : Soutenir l'économie de la métropole et atténuer les chocs de la pandémie sur ses secteurs stratégiques [En ligne : <https://www.cmm.ca/fr/publications/soutenir-l-economie-de-la-metropole-et-attenuer-les-chocs-de-la-pandemie-sur-ses-secteurs-strategiques/>]

stratégique, qui cadre parfaitement avec notre volonté de positionner le Québec comme un leader économique et scientifique en ascension.

La Chambre a pris bonne note du financement des études préalables à ce projet prévu dans le Plan québécois des infrastructures 2021-2031. En fonction des recommandations qui en découlent, la Chambre demande au gouvernement du Québec de s'engager rapidement à participer au financement de ce projet structurant pour Montréal.

Recommandation n° 13 : S'engager rapidement à financer l'agrandissement du Palais des congrès.

2. Soutenir la relance du centre-ville et les sociétés de transport

Depuis le début de la crise, la Chambre a fait valoir le caractère névralgique du centre-ville de Montréal, tant pour l'économie de la région métropolitaine que pour le Québec dans son ensemble. Dans le cadre de l'initiative Relançons Montréal, un plan d'action spécifique, élaboré en concertation par les principaux partenaires publics et privés, lui a été consacré. Le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de l'Économie et de l'Innovation, a répondu rapidement et soutient financièrement des plateformes de relance du centre-ville, comme J'aime travailler au centre-ville, portées par la Chambre.

La situation vécue en 2020, alors que le télétravail a été imposé pour des raisons sanitaires et que le tourisme s'est abruptement arrêté, demeure toujours aussi difficile. La crise est loin d'être résorbée. Nous anticipons qu'il faudra maintenir des efforts pendant 18 mois pour arriver à rétablir l'élan du centre-ville et retrouver une base commerciale robuste. Nous demandons au gouvernement de prévoir des budgets suffisants pour déployer une stratégie de renforcement du centre-ville jusqu'à l'été 2023.

Recommandation n° 14 : Soutenir les efforts de relance durable du centre-ville de Montréal, maintenir une veille active et prévoir des budgets pour soutenir une stratégie de renforcement jusqu'à l'été 2023.

La chute drastique de l'achalandage des transports en commun a engendré un manque à gagner très important pour les sociétés de transport. On estime que le déficit financier accumulé de l'ARTM pourrait s'élever à 936 millions de dollars entre 2021 et 2024²⁵. Le scénario déjà sombre s'est aggravé avec la vague Omicron, qui a très largement annulé les gains observés dans l'achalandage des sociétés de transport à l'automne 2021. Les sociétés de transport pourraient subir en plus l'impact plus permanent du travail en mode hybride qui semble vouloir s'imposer.

Des ressources financières moindres pourraient ainsi affecter leur capacité à maintenir une offre de service attractive, à assurer l'entretien des actifs et à réaliser les investissements nécessaires pour étendre leurs réseaux et adopter de nouvelles technologies plus efficaces. Cela aurait évidemment pour effet de fragiliser notre capacité à atteindre nos objectifs de réduction de GES. C'est pourquoi la Chambre recommande que le gouvernement du Québec, leur assure un financement additionnel temporaire au moins jusqu'en sortie de crise, comme le gouvernement fédéral l'a fait avec une enveloppe de 750 M\$.

Recommandation n° 15 : Assurer un financement adéquat pour combler le manque à gagner des sociétés de transport affectées par la crise.

6. Le défi des exportations

On peut anticiper que les chaînes d'approvisionnement mondiales se rétabliront graduellement en 2022. Juste avant la pandémie, les exportations québécoises connaissaient une solide progression, passant de 80,4 milliards en 2016 à 93,3 milliards de dollars en 2019, une hausse de 16 %. Après une baisse en 2020 en raison de la pandémie, elles ont repris un certain élan en 2021. On doit tout mettre en œuvre pour

²⁵ Radio-Canada. Un trou de 936 M\$ dans le transport en commun du Grand Montréal. 2 juin 2021. [En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1797968/deficit-transport-artm-services-stm-stl-rti-exo-montreal-laval-longueuil>]

s'assurer qu'elles poursuivent sur cette lancée au cours des prochaines années. Le Plan d'action pour la relance des exportations (PARÉ) devrait y contribuer.

Nous proposons de mettre l'accent sur un axe additionnel : accorder plus d'importance à la croissance de nos « exportations » vers le reste du Canada. Déjà, la pandémie a montré l'importance d'augmenter l'autonomie nationale dans différents domaines, notamment dans l'approvisionnement en matériels médicaux. Le développement d'une filière canadienne de véhicules électriques et de batteries en est aussi un exemple probant. Les technologies propres offrent en plus un potentiel fort intéressant. Ce ne sont que quelques exemples qui illustrent combien l'élimination des obstacles aux échanges interprovinciaux pourrait bénéficier au Québec.

Nous estimons qu'une meilleure exploitation du marché canadien recèle un potentiel substantiel. En effet, sur la période allant de 2010 à 2018, les exportations québécoises à l'international ont bondi de 56 % par rapport à un gain de 19 % sur les marchés interprovinciaux²⁶. Durant cette période, la part du Québec dans le commerce interprovincial a été de moins de 19 %. Nous devons nous donner les moyens de faire mieux.

Les gains découlant de l'élimination des obstacles au commerce interprovincial seraient très significatifs, pour nous comme pour tous les Canadiens. On estime que les coûts des barrières au commerce intérieur gonflent de près de 7 % le coût des biens. Le libre-échange au Canada pourrait faire augmenter le produit intérieur brut de 4 %, soit plus que toute entente sur le commerce international ayant été signée au cours des dernières années par le Canada²⁷. Selon le FMI, le Canada pourrait accroître sa productivité de 3,8 %, ce qui ajouterait jusqu'à 90 milliards de dollars dans l'économie²⁸, une des clés étant les économies d'échelle et la compétitivité accrue sur tous les marchés.

Le Québec devrait prendre l'initiative, possiblement en adoptant une approche concertée avec l'Ontario. La récente proposition du gouvernement du Québec d'un allègement réglementaire visant à permettre aux consommateurs d'acheter sans limites de volume leurs bières, vins et spiritueux dans d'autres provinces est, dans cet esprit, un pas dans la bonne direction.

Recommandation n° 16 : Prendre l'initiative, possiblement via une approche concertée avec l'Ontario, de continuer à éliminer les obstacles aux échanges interprovinciaux.

Conclusion

Le Québec et sa métropole ont connu en 2021 un rebond remarquable. Les mesures de santé publique qu'il a fallu mettre de l'avant en raison du variant Omicron auront eu pour effet de freiner l'élan en fin d'année, mais la Chambre est convaincue que la tendance lourde est positive.

Cela dit, des défis importants demeurent. L'inflation appréhendée est très préoccupante. Le marché du travail est beaucoup trop tendu. La transformation numérique des entreprises prend du temps et tarde à livrer des hausses de productivité. La transition énergétique nécessite des investissements importants. Ces défis exigeront une attention particulière et des ressources importantes au cours des prochaines années.

Au regard de ces défis majeurs, et pour redonner une impulsion durable à l'économie de la métropole, la Chambre espère que les recommandations qu'elle met de l'avant trouveront écho dans le budget 2022-2023 du gouvernement du Québec.

²⁶ CCMM. La Chambre salue le plan du gouvernement pour la relance des exportations. 3 mars 2021 [En ligne : [La Chambre salue le plan du gouvernement pour la relance des exportations \(ccmm.ca\)](#)]

²⁷ CCMM. La fracturation du marché canadien ralentit sa reprise économique, selon des dirigeants d'entreprise. 12 août 2020. [En ligne : <https://www.ccmm.ca/fr/medias/fiscalite-economie/la-fracturation-du-marche-canadien-ralentit-sa-reprise-economique-selon-des-dirigeants-d-entreprise/>]

²⁸ Fonds monétaire international. *Internal Trade in Canada: Case for Liberalization*. Juillet 2019 [En ligne : [Internal Trade in Canada: Case for Liberalization \(imf.org\)](#)]

Synthèses des recommandations

Recommandation n° 1 : Évaluer, d'ici l'été, l'impact de l'Opération main-d'œuvre afin d'apporter rapidement les ajustements requis, de manière à investir des ressources additionnelles rapidement.

Recommandation n° 2 : Allouer des ressources additionnelles au ministère de l'Immigration en réponse aux besoins urgents sur le marché du travail :

- *de concert avec le gouvernement fédéral, investir des sommes additionnelles pour accélérer les processus administratifs menant à l'immigration permanente et à l'attraction d'étudiants internationaux;*
- *augmenter les seuils d'immigration à au moins 60 000 personnes dès 2023 pour pallier la pénurie de main-d'œuvre;*
- *réviser les critères d'évaluation des permis d'études pour attirer plus d'étudiants internationaux;*
- *réactiver l'enveloppe budgétaire dédiée au programme J'apprends le français.*

Recommandation n° 3 : Afin de réduire l'écart du taux d'emploi des personnes de plus de 60 ans entre le Québec et l'Ontario, renforcer les incitatifs fiscaux aux travailleurs expérimentés, par exemple en améliorant le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière.

Recommandation n° 4 : Accélérer le virage numérique des entreprises en assurant un financement adéquat pour intensifier la promotion des programmes d'aide disponibles pour les PME.

Recommandation n° 5 : Collaborer avec les ministères responsables et doter ceux-ci des ressources adéquates afin d'agir comme levier en matière de valorisation et de commercialisation des innovations :

- *en confirmant rapidement les zones d'innovation de la métropole et en les dotant adéquatement;*
- *en accentuant la promotion des mesures de soutien à la commercialisation de la recherche et de l'innovation;*
- *en assurant un soutien agile à la recherche et à l'innovation, particulièrement au sein des PME;*
- *en jouant le rôle de bancs d'essai ou de premier acheteur pour les entreprises québécoises innovantes.*

Recommandation n° 6 : Favoriser le développement et l'adoption de technologies propres par le gouvernement en :

- *se positionnant comme un acheteur principal des technologies vertes québécoises;*
- *mettant en place des vitrines technologiques pour des innovations québécoises;*
- *dégageant des budgets additionnels pour soutenir les coûts initiaux d'une stratégie qui délaisse la règle du plus bas soumissionnaire au profit d'une approche basée sur l'innovation et le respect d'exigences environnementales significatives.*

Recommandation n° 7 : Élaborer, en 2022, une stratégie en vue de déployer le plus rapidement possible un ensemble révisé et complet de mesures d'écofiscalité, incluant la contribution kilométrique, qui viendront remplacer d'autres mesures sans alourdir le fardeau fiscal des entreprises et des particuliers.

Recommandation n° 8 : Augmenter le soutien aux organisations qui aident les entreprises à déployer des initiatives d'économie circulaire ou à y participer.

Recommandation n° 9 : Mettre en place un mécanisme continu d'évaluation des mesures du Plan pour une économie plus verte 2030 de manière à assurer une juste adéquation des ressources et apporter rapidement les ajustements requis.

Recommandation n° 10 : Diminuer le fardeau fiscal des entreprises en réduisant la taxe sur la masse salariale à 11 % pour atteindre le niveau de l'Ontario, et en exempter les PME.

Recommandation n° 11 : Réduire le fardeau fiscal des particuliers en a) réduisant le taux marginal maximal d'imposition combiné des particuliers pour qu'il soit inférieur à 50 %; b) augmentant les seuils d'imposition afin d'aligner l'impôt provincial payé par les Québécois avec celui des Ontariens, et ce, à tous les niveaux de revenu.

Recommandation n° 12 : S'engager rapidement dans la foulée des recommandations de l'OCPM à participer au financement de la revitalisation de l'ancien site de l'hôpital Royal Victoria.

Recommandation n° 13 : S'engager rapidement à financer l'agrandissement du Palais des congrès.

Recommandation n° 14 : Soutenir les efforts de relance durable du centre-ville de Montréal, maintenir une veille active et prévoir des budgets pour soutenir une stratégie de renforcement jusqu'à l'été 2023.

Recommandation n° 15 : Assurer un financement adéquat pour combler le manque à gagner des sociétés de transport affectées par la crise.

Recommandation n° 16 : Prendre l'initiative, possiblement via une approche concertée avec l'Ontario, de continuer à éliminer les obstacles aux échanges interprovinciaux